

**DELIBERATION N° 2023-26****Objet : Décision modificative n°3 au budget 2023****Le 31 octobre 2023 à 15h30**

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 19/10/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Jean LABOURET (suppl.), Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Sylviane TERNISIEN, Jérémie LACROIX.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE.

M. le Président présente une proposition de décision modificative au budget 2023.

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant dispositions budgétaires générales, et précisant notamment les modalités d'adoption des décisions modificatives,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Accepte la décision modificative n° 3 au budget 2023, telle qu'elle figure ci-après :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2021	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap 041	Opérations patrimoniales					
238		0,00 €				92 134,63 €
2318		0,00 €		92 134,63 €		
TOTAL			0,00 €	92 134,63 €	0,00 €	92 134,63 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : 6/11/2023

Publié le : 6/11/2023

Fait à Pouilly/Charlieu, le 31/10/2023

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAVE

